



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Personnel

Question écrite n° 57392

Texte de la question

M Jean Proriol attire l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur la situation des surveillants titulaires, chefs de pratique et répétiteurs de l'enseignement public agricole. Placés en voie d'extinction, ces corps spécifiques exercent toujours des missions d'éducation et d'encadrement des élèves. Certains d'entre eux assument des tâches de catégorie A. Afin de bénéficier d'une véritable revalorisation attendue depuis 1989, ils souhaitent : - 1. la mise en place d'un concours exceptionnel de CE ou de CPE ouvert à tous ; 2. la mise en œuvre immédiate du régime indemnitaire prévu par les accords de revalorisation ; 3. la mise en œuvre de mesures de revalorisation effectives ayant pour base minimale l'application du plan Durafour ; 4. la possibilité d'accéder aux catégories supérieures tout en conservant l'indemnité d'éducateur. Il lui demande quelles sont ses intentions en ce domaine.

Texte de la réponse

Reponse. - Afin d'améliorer le statut des surveillants titulaires, des chefs de pratique d'école d'agriculture et des répétiteurs en poste dans les établissements publics locaux de l'enseignement agricole, tout en conservant aux intéressés leur fonction d'éducateur, de nouvelles propositions ont été adressées, le 23 mars 1992, au ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et des réformes administratives, et au ministre du budget par le ministre de l'agriculture et de la forêt. Les mesures envisagées tiennent compte des aspirations des personnels concernés.

Données clés

Auteur : [M. Proriol Jean](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57392

Rubrique : Enseignement agricole

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mai 1992, page 2002